

DEROULEMENT DE CARRIERE : LE COMPTE N'Y EST PAS !

Les élus CPLU ont traité les opérations de carrière le jeudi 14 décembre et ont voté pour **29 avancements accélérés et une carrière exceptionnelle**.

Les négociations avec la direction ont permis de limiter le nombre de partage de voix (7 partages de voix). Les autres quotas ayant été attribués à l'unanimité. Les élus ont demandé à la direction générale l'attribution de 7 quotas supplémentaires.

Une seule carrière exceptionnelle pour toute la région Auvergne Rhône-Alpes !!! Avec l'allongement de carrière, le SNU demande une augmentation du quota de 10% des agents en carrière exceptionnelle. Cette proposition est actuellement retoquée par la DGAFP **lors des négociations sur le statut et la classification.**

COMMISSION PARITAIRE LOCALE UNIQUE DU 15 DECEMBRE 2017

2 personnes ont obtenu leur mutation à l'unanimité (représentants du personnel et direction) et une collègue est en partage de voix. Nous regrettons qu'il n'y ait toujours pas de possibilité pour les agents de droit public d'évoluer du réseau vers un poste en structure **dans notre région !**

En direct du national :

Le CCE du 19 décembre a à l'ordre du jour le **rétablissement du jour de carence pour les agents publics à compter du 1^{er} janvier 2019.**

Les concertations sociales avec les délégués syndicaux centraux en vue de la transposition des agents publics dans la nouvelle classification ont démarré le 15 décembre **2017**. Elles se poursuivront en **ce début 2018**. Les dates des **19 janvier, 1^{er} et 15 février et du 7 mars** sont d'ores et déjà programmées.



Le père Noël ne passera pas, le lapin de Pâques peut-être...

En région :

Nous restons toujours dans l'attente des évolutions statutaires, en stand-by, depuis quelques années déjà. Un certain nombre d'entre elles devraient voir le jour début 2018. Pour faire le point sur l'évolution de notre statut, nous vous proposons une journée d'échange entre agents publics : **le mardi 27 mars 2018**. Cette rencontre s'effectuera dans le cadre du congé de formation économique, sociale et syndicale et se déroulera sur Lyon. **L'invitation officielle et le formulaire de dépôt de votre demande vous parviendront en janvier 2018.**

Les élus en CPLU vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.